

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 583 Subventions (9.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 15^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15^{ème} arrondissement de Paris – ACE 15 et l'Association Paris se Livre – PSL ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine Rolland au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 15e arrondissement, à l'Association Culturelle et Evènementielle du 15^{ème} arrondissement de Paris – ACE 15, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, 22, rue de la Saïda 75015 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 37261, 2021_06744.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 15e arrondissement, à l'Association Paris se Livre -PSL, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, 22, rue de la Saïda 75015 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 198041, 2021_08884.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 9.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO